

PLAN STRATEGIQUE DE

PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE L'INTRODUCTION DE CHYTRIDE A MADAGASCAR





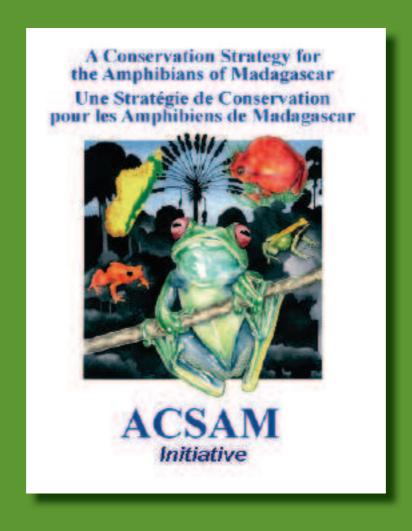


<u>AUTEUR</u>: Rabibisoa Nirhy et Liliane Raharivololona

<u>DESIGN:</u> Tokiniaina Rasolofoarimanana

<u>PHOTOGRAPHIE</u>: Franco Andreone, Liliane Raharivololona,

Jasmin Randrianirina, Nirhy Rabibisoa







PARTICIPANTS A L'ATELIER

La réussite de ce plan stratégique est réalisée grâce à la participation active des personnes sous-citées :

- Andrianarivo Chantal Madagascar National Park (MNP), Tel. 2241883,
- Raminosoa Noromalala, DBA, Faculté des Sciences, Université d'Antananarivo,
- 0331255030, raharivololoniaina@yahoo.fr Ravaoarimalala Attale, SP Cites Faune, 0324904805, spcites faune@yahoo.fr Rakotoarisoa Gilbert, PBZT, 0331439897, 0320419366, Gilbertra

- Razafindraibe Hanta, DBA, Faculté des Sciences, Université d'Antananarivo, 0320232710, razafindraibehanta@yahoo.fr
- Ralaivaonirina Joelson, DREF Atsinanana, 0324004710, nirinajoelson@yahoo.fr
- Razaiarivelo Christine, PBZT, 0340108519, dr-razaiarivelo23@hotmail.fr
- Randrianirina Jasmin, PBZT, 0331162970, randrianirina herpeto@yahoo.fr
- Rarivomanana Philbert, DREF AIM, dreeft.aim@meefr.gov.mg

- Raharimalala Voahangy, ONE, 2225999, 0340387754, voahangy@pnae.mg Randrimahaleo Sahoby, DCB-SAP SCBSE, 0340562049, sapm.dgeef@gmail.com
- 15-Robsomanitrandrasana Eric, DVRN SGFF, 0340304075, robsomanitrandrasana@yahoo.fr Raharimaniraka Lydie, DVRN/OG, 0333321037, dvrn@mef.gov.mg
- 0340632110 rfenitra2000@yahoo.fr
- Ndremifidy Kelard, DREF Vatovavy-Fitovinany, 0340562121,
- 19-Razakamanana Harisoa, Direction des Protections des Végétaux, 0341644877, razahavy 05@yahoo.fr
- Lanto Mahefa Emma, DCAI, 0320432914
- Andreone Franco, MRSN/ASG, +390114326306, franco.andreone@gmail.com
- Rabibisoa Nirhy, ASG/Cl, 0331255304, nrabibisoa@conservation.org Rakotoarisoa, SGFF

- 27-

Objectif de l'atelier du 16 avril

Mettre à jour les décideurs malagasy sur les problèmes et les menaces du Chytride sur les amphibiens malagasy afin de prendre des mesures adéquates pour empêcher son possible introduction à Madagascar



CONTEXTE SUR LE CHYTRIDE A MADAGASCAR



A part le problème classique: perte d'habitat, contamination environnementale, et changement climatique, l'apparition d'un champignon, probablement d'origine africaine, le chytride (Batrachochytrium dendrobatidis, Bd), vecteur de la pathologie appelée «chytridiomycose», occasionnant la mort des amphibiens en bloquant leurs organes respiratoires (phénomène reconnu depuis 1998 en Australie et au Panama), est un organisme aquatique, présent dans les eaux douces.

Ce Bd constitue un danger imminent pour les amphibiens de Madagascar comme partout ailleurs dans le monde (Berger et al., 1998). Il a été constaté dans d'autre pays, une fois que Bd arrive il est difficile et presque impossible de le maitriser. A l'heure actuelle, il est reconnu comme une des menaces les plus sévères et certain scientifiques évoquent même la plus grave crise d'extinction depuis les dinosaures. Des collectes de données suivant les zones biogéographiques des amphibiens ont été effectués à Madagascar depuis 2005, respectivement dans l'Est (Ranomafana, Andasibe, An'Ala, Betampona, Maroantsetra), dans l'ouest et sud-ouest (Ankarafantsika et Isalo), au Nord, et au centre (Ankaratra, Ambatolampy, Ambohitantely, Itremo, et Antananarivo). Heureusement jusqu'à maintenant, Madagascar est encore épargnée par le Bd. Cependant son risque d'introduction dans le pays est très élevé à travers le commerce international des animaux sauvages de compagnie, l'importation des aquariums et surtout celle des matériels et équipements (engins, outillages, miniers, agricoles...) provenant des pays contaminés, etc.....

Des études ont été faites avec les soutiens et les collaborations de Conservation International, l'Université d'Antananarivo (Madagascar) et l'Université de North West University Potchefstroom (South Africa). Elles consistaient à une exposition de quelques espèces d'amphibiens malagasy au Bd. Les résultats préliminaires obtenus ont démontré que les amphibiens malagasy sont sensibles à cette maladie. En effet, la majorité des espèces infectées expérimentalement par Bd étaient positives des les sixièmes jours du test. Parmi les animaux testés, certains sont morts et d'autres présentaient les symptômes de chytridiomycoses : manque d'appétit, desquamation de la peau et reflexe quasi inexistant. Mais au bout de l'expérience (60 jours), presque la totalité meurent.

Ces observations permettaient de dire que l'infection pourrait nuire à notre grenouille si unique, si des actions concrètes ne seraient faites dans le futur proche. Les techniques de conservation classiques ne sont pas suffisantes et nécessitent des actions concertées entre toutes les parties prenantes.

MPHIBIEN ET SA VALEUF

Dans le monde, l'amphibien est actuellement les vertébrés les plus menacés. Aujourd'hui, entre un tiers et la moitié de toutes les espèces d'amphibiens recensées, soit environ plus de 6.000 espèces, sont menacées d'extinction.

Les menaces sont communes et multiples, à savoir la destruction de l'habitat, la pollution et les pesticides, le changement climatique, l'introduction d'espèces exotiques, les maladies infectieuses, la surexploitation, la commerce international (et/ou local d'animaux), et la consommation humaine.

A Madagascar, deux cent soixante espèces sont décrites actuellement avec une haute endémicité pouvant atteindre les 99,6%. Ces caractéristiques le classent en 12e rang parmi les pays à hautes diversité en amphibien.

En outre, c'est un groupe d'animaux d'une grande importance aussi bien pour le milieu naturel que pour l'homme car:

- il joue un rôle déterminant dans le maintien de l'équilibre de l'écosystème.
 Il peut être des proies ou des prédateurs (ex. dans la partie Ouest de Madagascar Hoplobatrachus tigerinus aide à limiter la pullulation des rats dans les rizières),
- il peut aussi contribuer à la rentrée de devises non négligeables pour le pays,
- c'est aussi une source protéinique de l'homme.





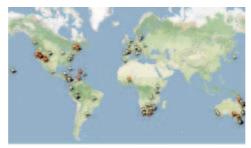
Consommation humaine



Page 9|42

CHYTRIDE ET AMPHIBIEN

Au cours de la dernière décennie, les Amphibiens dans le monde sont confrontés à une crise d'extinction. Un déclin de population sauvage qui a été constaté dans plusieurs continents, à savoir en Australie, Amérique, Europe, Afrique, et à la Nouvelle-Zélande). La principale cause en est Batrachochytrium dendrobatidis ou Chytride, (Bd). C'est un champignon pathogène à l'origine d'une maladie infectieuse « Chytridiomycose».



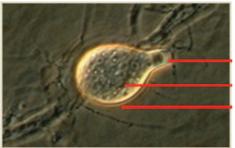
Distribution globale du Chytride

Qu'est-ce que le «Chytride»?

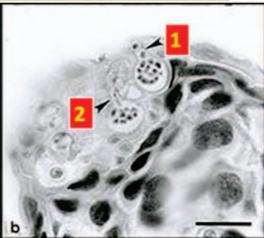
C'est un champignon constitué d'amas de sporanges. Chaque sporange contient de nombreuses zoospores.



Page 10|42



Tube de décharge Zoospores (φ 0.6-7 μ m) Sporange (φ 10-40 μ m)



Peau de grenouille grattée montrant un amas de sporanges



Coupe de la peau d'une grenouille affectée par le champignon Chytride

Chytride a été identifié pour la première fois en 1998 sur les grenouilles sauvages en Australie et au Panama (Amérique Centrale)

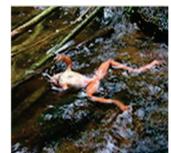
Le lieu d'origine connu est l'Afrique. Il s'est étendu sur d'autres parties du monde par le commerce international de la grenouille à griffes africaine: Xenopus laevis (espèce porteuse saine de chytride).

Depuis sa découverte, il a été détecté au moins dans 385 espèces d'Amphibiens réparties dans 36 pays dans le monde.

Il est probablement responsable de l'extinction de plus de 100 espèces depuis les années 70



Xenopus laevis



Une grenouille morte, infectée par le champignon Chytride

Biologie de Chytride

Il se multiplie par des reproductions asexuées. Le développement se passe entre $4-25^{\circ}\text{C}$ et il est optimal entre $17-25^{\circ}\text{C}$. Cette croissance baisse au dessus de 25°C et s'arrête au dessus de 28°C .

Chytride attaque les grenouilles adultes et les têtards

Amphibiens adultes:

Il attaque la peau kératinisée, en bloquant leurs organes respiratoires occasionnant ainsi la mort des individus infectés.

Il endommage également le système nerveux, en affectant le comportement de la grenouille.

Têtards:

Il attaque le disque oral kératinisé en détruisant les kératodontes, Les grenouilles infectées sont morts dans les 10 à 18 jours.



Grenouille adulte montrant un comportement modifié



Disque oral kératinisé d'un tétard

Page 12|42

Quels sont les facteurs responsables de l'introduction ou de la transmission de cette maladie?

Importation des animaux infectés (ex : amphibiens, poissons, écrevisse, oiseaux et autres

Utilisation d'équipements, de matériels ou d'engins contaminés par le Chytride aux alentours de l'habitat naturel des Amphibiens pour diverses raisons (exploitation minière; exploitation agricole; construction des routes et barrages; recherche scientifique etc...) Port des effets personnels contaminés par le Chytride au sein de l'environnement de la grenouille (Parcs Nationaux, Réserves naturelles, marécages, étangs, rivières etc...) Contact direct entre les grenouilles infectées et saines

Chytride et Amphibiens de Madagascar

Plusieurs études scientifiques ont montrés que les grenouilles malgaches sont très sensibles à toute variation de l'état de leur environnement. Ainsi, leur vulnérabilité aux agents pathogènes, comme le «Chytride», ne serait plus à douter De ce fait, Madagascar devrait déjà se préparer à l'introduction accidentelle de ce champignon mortel

Quelles sont les actions déjà entreprises?

Des études scientifiques effectuées depuis 2005 par l'UADBA et le « North-West University, Afrique du Sud » avec l'appui financier de Conservation International Madagascar ont été réalisées. En outre, depuis la mise en œuvre du plan d'action Sahonagasy des collectes des frottis ont été faites à chaque travail sur les amphibiens.



1- Détection de Chytride dans quelques régions de M/car



2 - Test de sensibilité de quelques espèces d'Amphibiens Malgaches aux infections de Chytride







Détection du Chytride

Sur un total de 527 grenouilles étudiées (représentant 77 espèces) aucune infection n'a été décelée, autrement dit le Chytride n'existe pas encore dans les sites visités.

Résultat du test de sensibilité

L'expérimentation a démontré que les Amphibiens de Madagascar sont sensibles aux infections du Chytride puisque de nombreux individus ont exprimé les symptômes liés à la maladie, Chytridiomycose : lésion de la peau (mue), absence d'appétit, et trouble neurologique (= perte de reflexe)

D'après ces résultats, des mesures adéquates devraient être prises d'urgence afin de prévenir l'introduction de cet agent pathogène à Madagascar

LA LEGISLATION NATIONALE ET LE COMMERCE DES AMPHIBIENS

La législation est l'une des stratégies de contrôle efficace de lutte contre l'introduction du Chytride à Madagascar.

Actuellement à Madagascar, le mouvement des animaux est géré par l'Ordonnance 60-126 du 3 Octobre 1960 fixant le régime de la chasse, de la pêche et de la protection de la faune. Dans son article 23, elle stipule que l'introduction à Madagascar de tout animal provenant d'un pays où il est protégé par application des prescriptions de la Convention Internationale pour la Protection de la Faune et de la Flore, est interdite si l'animal n'est pas accompagné d'un certificat délivré par les autorités compétentes du pays d'origine, sans préjudice des prescriptions en vigueur à ce sujet, édictées en matières de protection des animaux à Madagascar.

L'Ordonnance n° 75-014 du 5 août 1973 ratifiant la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction,

La Loi n°2005-018 du 17 Octobre 2005 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages,

Le décret 2006-400 portant classement des espèces de faune sauvage à Madagascar classe les amphibiens dans :

Catégorie I, classe I: ce sont des animaux protégés bénéficient d'une protection absolue sur tout le territoire de la République Malgache et ne peuvent ni être chassées, ni capturées, ni être détenues sauf dans les cas prévus par l'article 20 de l'ordonnance n°60-126 du 3 octobre 1960

Catégorie I, Classe II: peuvent donner lieu à la délivrance d'autorisation de chasse ou de capture, commerciale ou sportive dans les conditions réglementaires. Le quota de collecte pour chaque espèce de cette classe est fixé annuellement par l'Organe de Gestion CITES sur proposition de l'Autorité Scientifique CITES

Catégorie II: peuvent être chassées en tout temps en tant qu'espèces nuisibles

Catégorie III: Gibiers et peuvent être chassées ou capturées en vertu d'autorisation de chasse respectant les périodes de chasse.

La Convention CITES: Le but de la CITES est d'assurer que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas leur survie. Le commerce des animaux sauvages malgaches est régit par :

- Loi N° 2005-018 du 17 Octobre 2005 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages,
- •Le décret N°2006-097 du 23 Février 2006 portant application de la loi ci-dessus,
- •Le décret 2006-098 du 23 Février 2006 portant publication des annexes de la CITES.
- Annexe I: Discophus antongilii
- Annexe II: Mantella spp, Scaphiopryne gottlebei
- •Les autres sont non CITES

Evolution du commerce des amphibiens

Année	Nombre	Recettes (Ar)
2006	18 938	87 349 150
2007	12 755	65 082 031
2008	18 240	49 130 474

Pays destinataires : USA, Allemagne, Canada, UK, République Tchèque, Thaïlande, Hollande, Japon, Espagne, Chine et Suisse



LE ROLE D'UN CENTRE D'ELEVAGE FACE A LA MENACE DU CHYTRIDE

(exemple cas de PBZT)

Objectif:

Recherche pour la Conservation et la Valorisation au Parc de Tsimbazaza (ex-situ) et dans les forêts naturelles (in-situ) des espèces d'amphibiens (et de reptiles) endémiques et exotiques.

Contribuer à la sensibilisation et à l'éduction du public pour prendre soin de la biodiversité

Ainsi, le rôle de PBZT consiste à la sauvegarde des espèces menacées/IUCN et CITES par la construction des infrastructures d'élevage dans la norme en :

- assurant le maintien et la reproduction des espèces menacées
- produisant des générations nécessaires pour la sauvegarde des es pèces menacées
- effectuant des missions de recherches et de suivi sur les menaces (chytride, changement climatique, etc) des amphibiens



Nouvelle Batrachorium au PBZT



Mantella aurantiaca élevée dans ce centre



Page 19|42

PLAN STRATEGIQUE

A Madagascar l'agent pathogène n'est pas encore détecter dans les écosystèmes ainsi les actions devraient être axés sur la prévention.

Pendant l'atelier du 16 Avril 2010 au Croustillant Antananarivo, les parties prenantes Malagasy ont identifié 04 plans stratégiques pour Madagascar contre l'introduction de Chytride, à savoir 1- les recherches, 2- l'élevage et la biosécurité, 3- les lois et la politique et 4- la communication.

OBJECTIF GLOBAL : Réduire la menace potentielle et apte a une réponse d'attaque en cas d'introduction

Stratégie 1 : La recherche

Il s'agit de suivi de Bd (site et espèce) avec acquisition des matériels adéquates pendant le transfert de connaissance et l'étude proprement dite.

A part les espèces testées par L. Raharivololona de l'UADBA en 2007 et 2008, des cas signalés de mortalité en captivité par le Chytride sont aussi observées en Suisse. Ces mortalités peut être du à la concentration des animaux.

Action 1 : Continuer les investigations, les dépistages et mettre un pro gramme de suivi annuel en priorisant les sites susceptibles comme portes d'entrée des Chytrides (exemple les ports)

- 1) Identifier les personnes disponibles (chercheurs, étudiants, techniciens trouver des fonds nécessaires pour la réalisation dudit pu
- 2)
- 3)
- Mener des études histologiques sur les échantillons existantes au DBA Identifier les produits et les matériels de Labo manquants (Histologie) Acquérir les matériels de LABO à travers des collaborations Inter-uni 4) inter-Institutions. et
- 5) Former et renforcer les capacités en matière de mycologie en par ticu Chytride » que ce soit au Labo ou sur le terrain.

Action 2 : Capitaliser les données des recherches antérieures autres que celle du DBA (PBZT-MRSN, autres chercheurs etc....).

- 1) Solliciter de collaboration de tous les chercheurs œuvrant dans le domaine de l'herpétologie (chytride et barcode).
- 2) Créer un protocole standard pour les collectes d'échantillons.

Action 3 : Faciliter l'octroi de permis de recherches et d'exportation (spécimens morts et vivants) pour les études sur Bd que ce soit dans APs ou Hors APs.

Stratégie 2 : Elevage et biosécurité

Il est important de maitriser cette deuxième partie de la stratégie si on veut que le programme de lutte contre le Chytride réussisse car jusqu'à maintenant elle est le seul moyen le plus efficace de la pérennisation de l'espèce en cas d'attaque ou menace non seulement contre le Chytride mais aussi d'autre menace.

Des priorisations sont recommandées pour l'élevage des espèces en respectant le guide de l'AARC et le Sahonagasy Action Plan. Le relâche n'est autorisé qu'après une étude préalable avec l'accord des responsables scientifiques des faunes et flores.

Actuellement la capacité d'accueil à Madagascar est faible (surtout en cas de surproduction, rapatriement et capture illicite). Même si PBZT est le partenaire privilégié du Ministère de l'Environnement et des Forêts, cette institution seule ne peut pas satisfaire la réception de tous les amphibiens et reptiles même provisoire et la quarantaine.

1- Elevage ou conservation ex situ

Objectif : avoir une espérance de vie élevée assuré, reproduction assuré (minimum de fondateur). La quarantaine requise est de 2 mois.

Action 4: Mener des recherches technico-scientifiques relatives à l'élevage en captivité

- Formation par rapport à l'élevage,
- 2) Choix et collecte des données sur la biologie, l'écologie, l'éthologie de l'espèce à élever

Action 5: Augmentation de la capacité d'accueil des centres d'élevage et extension des centres d'accueil loin des zones sensibles aux développements de Chytride

2- Biosécurité

Objectif: avoir des individus non contaminé et en bonne santé. Infrastructure dans les normes internationales sanitaires, logistiques et en conformité biologique aux besoins des individus.

Action 6 : Mettre en place le système de détection du chytride avec des matériels adéquats (scanner, microscope électronique...)

Action 7: Mise en quarantaine systématique et obligatoire des individus (minimum 2 mois),

Action 8: désinfection systématique de tous les matériels en contact avec les animaux avant utilisation

Action 9: Formation en biosécurité

Action 10: Suivi périodique: des animaux, matériels, infrastructures, et compétence des agents

Stratégie 3 : Loi et législation dans la gestion de Bd à Madagascar

En incluant « Chytridiomycose » dans la liste des menaces pour les Amphibiens de Madagascar et une application de la loi et un bon contrôle, la réussite de ce plan est partiellement assurée (ex. tout animal importé doit être accompagné d'un certificat sanitaire). Ainsi, la collaboration de toutes les parties prenantes est vivement souhaitée car le risque peut provenir à travers les engins ou matériels importées, les exploitations minières à l'intérieur ou près des forêts, les cours d'eau qui sont des habitats des amphibiens. Théoriquement, il existe des moyens de désinfection. En plus du commerce des animaux, le rapatriement des espèces peut contribuer aussi un moyen de transmission de la maladie.

On a constaté au niveau du contrôle frontalier qu'il y a superposition ou chevauchement des responsabilités entre MINAGRI, MEF, et Ivato Douanes. Il est urgent de régler cette mésentente par un travail interministériel et le stipuler ensuite dans un PV de protocole de collaboration. En outre, le contrôle et le suivi à Ivato est surtout assuré par l'ACM (Aviation Civile de Madagascar).

La procédure de création, la prorogation des lois et la législation prennent du temps, la proposition est le renforcement et application des réglementations en vigueur au lieu d'élaborer et au recours à la cellule de crise

Remarque : beaucoup d'espèce introduites de l'Afrique du Sud sont redoutées comme vecteurs de maladies qui ravagent le mais à Madagascar d'après la remarque de la Protection des Végétaux.

Action 11: Renforcer ou réviser la réglementation du commerce/ circulation des animaux, matériels végétaux, équipements, fournitures et effets personnels véhiculant des agents pathogènes (d'amphibiens).

Action 12: Elaborer un protocole d'accord interdépartemental pour les contrôles frontaliers.

Action 13 : Élaborer un plan d'intervention d'urgence:

- 1) Instauration et mobilisation des cellules de crise mixte;
- 2) Disponibilité en permanence des moyens d'intervention;

Action 14 : Renforcer et mettre en œuvre le protocole d'hygiène déjà existant.

Action 15: Renforcement des capacités des intervenants suivi de simulations

Stratégie 4 : Communication

La sensibilisation dans un premier temps devrait se focaliser sur les grands décideurs puis les autorités locales et les populations. Les sites prioritaires sont les aéroports et les ports.

Action 16 : Renforcer les moyens de communication en matériel, ressources humaines, et site sensible (aéroport, ports)

Action 17 : Forte campagne d'information sur les cibles critiques (décideurs, ruraux, les élèves, contrôleurs) et identifications des moyens appropriés pour chaque cibles

Action 18 : Médiatisation sur les valeurs de la biodiversité en générale et plus particulièrement les amphibiens (pourquoi, comment, apport économique et social)

Calendrier

En raison de la menace due à cette potentielle maladie, il est urgent que les actions à développer soient orientées vers une autre mode de stratégie autre que le mode de conservation classique et leur mise en œuvre à réaliser dès que possible.

L'efficacité dans la gestion du plan d'action dépend de la mise en commun des connaissances, en particulier au début de la phase de mise en œuvre. La seule activité qui ne sera pas achevée dans les cinq années est l'activité de suivi à long terme qui devrait poursuivre indéfiniment.

	Action	2011	2012	2013	2014	2015
	Stratégie 1 : LA RECHE	RCHE				
Action 1 Continuer les investigations, les dépistages et mettre un programme de suivi annuel en priorisant les sites susceptibles	Identifier les personnes disponibles (chercheurs, étudiants, techniciens,) et trouver des fonds nécessaires pour la réalisation dudit programme	x				
comme portes d'entrée des Chytrides (exemple les ports)	Mener des études histologiques sur les échantillons existantes au DBA et PBZT		x	x	x	x
	Identifier les produits et les matériels de Labo manquants (Histologie)	×	x			
	Acquérir les matériels de LABO à travers des collaborations Inter- universitaires et inter-Institutions.		x	x		
	Former et renforcer les capacités en matière de mycologie en particulier sur le « Chytride » que ce soit au Labo ou sur le terrain		x	x		
Action 2 Capitaliser les données des recherches antérieures autres que	Solliciter de collaboration de tous les chercheurs œuvrant dans le domaine de l'herpétologie (chytride et barcode).	x	x			
celle du DBA (PBZT- MRSN, autres chercheurs etc).	Créer un protocole standard pour les collectes d'échantillons	x				
	ermis de recherches et ens morts et vivants) pour les soit dans APs ou Hors APs.	x	х	x	x	x



	Stratégie 2 : ELEVAGE ET BI	OSECU	RITE			
Action 4 Mener des	Formation par rapport à l'élevage	x	x	х		
recherches technico- scientifiques relatives à l'élevage en captivité	Choix et collecte des données sur la biologie, l'écologie, l'éthologie de l'espèce à élever	x	x	х	х	x
Action 5						
d'élevage et extension	apacité d'accueil des centres n des centres d'accueil loin des éveloppements de Chytride		x	x	х	x
Action 6						
	tème de détection du chytride avec s (scanner, microscope		x	x	х	х
Action 7						
ALMINISTRATION (B)	systématique et obligatoire des 2 mois)	x	x	x	x	x
Action 8						
Désinfection systémat contact avec les anima	tique de tous les matériels en aux avant utilisation	x	x	x	x	X
Action 9						
Formation en biosécurité			x	x	x	x
Action 10						
Suivi périodique: des animaux, matériels, infrastructures, et compétence des agents			x	x	x	x



Action 11						
circulation des animau	a réglementation du commerce/ ux, matériels végétaux, res et effets personnels véhiculant (d'amphibiens).		x	x		
Action 12						
Elaborer un protocole les contrôles frontalier	d'accord interdépartemental pour		x			
Action 13 Élaborer un plan d'intervention d'urgence	Instauration et mobilisation des cellules de crise mixte	х	x			
	Disponibilité en permanence des moyens d'intervention		x	x	x	х
Action 14	Inventaire de protocole existant	x				
Renforcer et mettre en œuvre le protocole d'hygiène déjà existant	Suivi et application		x	x	x	x
Action 15	Identification des besoins	х				
Renforcement des	Renforcement de capacité		х			
capacités des intervenants suivi de simulations	Simulation		x	x	X	х



Stratégie 4 : COMMUNICATION					
Action 16					
Renforcer les moyens de communication en matériel, ressources humaines, site sensible (aéroport)	x	х	х	x	х
Action 17					
Forte campagne d'information sur les cibles critiques (décideurs, ruraux, les élèves, contrôleurs) et identifications des moyens appropriés pour chaque cibles	x	x	x	x	x
Action 18					
Médiatisation sur les valeurs de la biodiversité en générale et plus particulièrement les amphibiens (pourquoi, comment, apport économique et social)	x	x	x	x	x





ANNEXE: Protocole d'Hygiène

1) Dans les AP et HAPs

A toute personne envisageant de visiter les Parcs, les Réserves naturelles ou autres endroits abritant les grenouilles :

Il est strictement interdit de toucher aux animaux ;

Il faut absolument nettoyer et sécher ou bien désinfecter tous les matériels et effets personnels utilisés durant la visite ;

Il ne faut jamais déplacer les animaux d'une localité à l'autre

Il est extrêmement interdit de relâcher dans la nature tout autre genre d'animaux étranger au milieu considéré, surtout les animaux vivants à dépendance partielle ou totale des milieux aquatiques ou humides (ex : Grenouilles, Poissons, Écrevisse, etc...)

2) COMMUNIQUÉ Bull. Soc. Herp. Fr. (2007) 122 : 40-48

Proposition d'un protocole d'hygiène pour réduire les risqué de dissémination d'agents infectieux et parasitaires chez les amphibiens lors d'intervention sur le terrain Par Tony DEJEAN(1), Claude MIAUD(2) & Martin OUELLET(3)

Page 28 | 42

A. Présentation

Depuis quelques années, des maladies infectieuses émergentes et des parasites sont impliqués dans le déclin de nombreuses populations d'amphibiens à travers le monde. C'est le cas du fongus Batrachochytrium dendro b a t i d i s (chytride) qui est présent notamment chez les amphibiens de France et du Québec. L'épidémiologie de ces maladies est encore mal connue. Nous savons par exemple que des espèces animales exotiques, nouvellement introduites dans le milieu naturel, pourraient être à l'origine de la transmission de certains agents infectieux. Les personnes intervenant sur le terrain pourraient également être des vecteurs potentiels de transmission de ces maladies et parasites et ainsi contaminer des espèces n'ayant que très rarement ou jamais été en contact avec de tels agents infectieux. Le rôle de la transmission par l'humain n'est pas encore bien évalué mais le principe de précaution fait qu'il est essentiel que les personnes impliquées dans des études de terrain incorporent un protocole d'hygiène standard lors de leurs travaux.

Nous proposons ici un protocole qui tente de trouver un juste équilibre entre la meilleure réduction des risques de transmission et la facilité de mise en oeuvre sur le terrain. L' o b j e c t i f n'est pas d'atteindre une transmission nulle entre les sites mais plutôt de prévenir l'augmentation des niveaux de transmission des maladies due aux activités d'étude, de recherche ou de gestion.

B. Éléments à considérer dans l'élaboration du protocole

1. Définition d'un site

Le but étant de limiter les risques de transmission entre les sites, il est nécessaire de definer ce que nous entendons par un "site". À une large échelle, un bassin versant ou une region délimitée par des barrières géographiques claires peut être défini comme un site. À une échelle plus locale, nous pouvons définir les limites d'un site par des frontières naturelles (étangs, rivières, types d'habitat) ou artificielles (propriétés, routes).

Lorsque le travail est réalisé le long d'un cours d'eau, un marais ou un secteur d'étangs interconnectés, il est raisonnable de les considérer comme un seul site. Les affluents d'un cours d'eau doivent quant à eux être considérés chacun comme un site particulier, à moins qu'ils ne soient suffisamment proches pour que les amphibiens passent communément de l'un à l'autre. La désignation d'un site est particulièrement difficile dans le cas de petits milieux aquatiques. Si ces sites restent isolés même en période de crue ou de hautes eaux, ils doivent être considérés comme des sites séparés. D'une manière générale, un principe à respecter est, dans la mesure du possible et des connaissances, d'organiser la campagne de terrain de l'amont vers l'aval ou bien des milieux les plus isolés vers les milieux les plus susceptibles d'être exposés.

2. Lavage du matériel

Tous les équipements en contact avec l'eau (bottes, pantalons de peche, épuisettes nasses, seaux) peuvent être des vecteurs de transmission d'agents infectieux. Avant de quitter un site, il est donc nécessaire de nettoyer à la brosse et de rincer (avec l'eau du plan d'eau ou de la rivière) l'ensemble du matériel utilisé afin d'enlever la terre, la vase, les algues, les plantes aquatiques et tous les petits organismes qui pourraient être collés à l'équipement.

3. Désinfection du matériel

Tous les équipements doivent ensuite être désinfectés sur place. On choisira de preference un chemin, une route ou une surface compacte et imperméable suffisamment éloignée du milieu aquatique pour limiter les écoulements de solution de désinfectants dans ce milieu

Plusieurs désinfectants chimiques ont été évalués pour leur efficacité, disponibilité, facilité d'usage et de rejet après utilisation. L'eau de javel (hypochlorite de sodium) en dilution de 4 % est un désinfectant efficace, mais son utilisation comporte des risques pour les utilisateurs, les amphibiens et le milieu aquatique. Son seul avantage est sa grande disponibilité à faible coût dans les commerces locaux. En France, l'eau de javel est vendue à la concentration de 2,6 % en bidon de 2 L. On pourra obtenir une eau de javel à 4 % en utilisant des berlingots d'extrait d'eau de javel ou des pastilles (la concentration d'hypochlorite de sodium est en général de 9,6 % pour les berlingots). Au Québec, l'eau de javel est disponible directement en solution de 4 à 6 % et communément vendue en contenant de 3,6 L. L'eau de javel doit être appliquée pendant au moins 15 minutes, et son utilisation doit se faire aussi éloignée que possible du milieu aquatique.

Nous recommandons l'usage de produits désinfectants à large spectre comme l'Halamid ® (p-toluènesulfonchloramide) en dilution de 2 % ou le Virkon® (monopersulfate de potassium, dodécyl benzène sulfonate, acide malique et sulfamique) en dilution de 1 % pour la phase de désinfection. Ces produits sont commercialisés sous forme de poudre facilement soluble et sont disponibles en différents formats. Le volume souhaité de solution peut être préparé au fur et à mesure sur le terrain ou à l'avance.

Il faut plonger l'équipement dans la solution et le laisser tremper 30 minutes avec l'Halamid ® ou 10 minutes avec le Virkon®. Lessiver les seaux, les bacs et tout l'équipement ayant été en contact avec le milieu aquatique. Le matériel de grande taille diff icilement immergeable (pantalons de pêche, canot) pourra être nettoyé à l'aide d'une bouteille équipée d'un bouchon pulvérisateur. Il faut ensuite laisser tout le matériel de terrain sécher à l'air.

4. Précautions dans l'utilisation des désinfectants

Les désinfectants préconisés (Halamid® et Virkon®) sont corrosifs sous forme de poudre, et on évitera tout contact avec la peau (port de gants) et de respirer les poussières lors de la préparation des solutions. Un vêtement contaminé doit être lavé abondamment à l'eau et au savon biodégradable.

Les solutions de 1 et 2 % ne sont pas irritantes pour la peau mais peuvent l'être pour les yeux. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et aussi longtemps que possible avec beaucoup d'eau et consulter un médecin si nécessaire. La solution d'Halamid® est stable et peut être conservée plusieurs semaines à l'abri de la chaleur excessive et de la lumière (dans un bidon opaque). La solution de Virkon® ne devra pas être conservée audelà de 15 jours. Le produit devient inefficace lorsque la coloration rose disparaît. La solution ayant servi à la désinfection sera rejetée dans le système de traitement des eaux usées.

5. Véhicules et embarcations

Les véhicules ne semblent pas être des vecteurs de transmission reconnus d'agents infectieux chez les amphibiens. Cependant, un nettoyage régulier est une précaution souhaitable.

La désinfection de l'équipement et son rangement dans des bacs (eux même régulièrement désinfectés) dans le véhicule permet de limiter les risques de contamination croisée secondaire. Par contre, les véhicules tout-terrain qui ont été au contact des milieux aquatiques, ainsi que toutes les embarcation et le matériel en contact avec l'eau (rames, etc.) devront faire l'objet du protocole standard de désinfection (lavage à l'eau, puis en function de leur taille, trempage, lessivage ou pulvérisation de solution de désinfectant) et d'un séchage à l'air.

Tout comme le déroulement de la campagne de terrain doit être organisé en pensant à l'application de ce protocole d'hygiène, on laisse à chaque intervenant le soin de planifier l'accès au site. Il pourrait être préférable de marcher 10 minutes de plus que d'en passer 30 à désinfecter le véhicule. Une visite au lave-auto est une autre option préconisée.

6. Intervention dans des zones éloignées ou difficiles d'accès

Certaines zones pourraient poser des difficultés logistiques pour appliquer le protocol d'hygiène standard entre différents sites. Il faut pourtant être particulièrement prudent dans ces sites car leur éloignement leur a peut être justement permis de rester exempts d'infection.

Si la quantité de solution de désinfectant emportée sur le terrain est limitée, on ne fera pas de trempage mais, après le nettoyage à l'eau pour éliminer tous les débris, l'équipement sera rincé ou pulvérisé avec la solution disponible et laissé à sécher.

7. Sites déjà contaminés

Le protocole standard doit permettre de réduire suffisamment le risque de transmission dans la plupart des circonstances. Dans les zones où une infection est connue, des precautions supplémentaires peuvent être mises en place et la solution la plus simple est de dédier du matériel de terrain pour ces sites uniquement et de procéder à une désinfection régulière.

8. Précautions en cas de manipulation d'amphibiens sur le terrain

Les maladies sont transmissibles d'amphibien à amphibien et il est important de considerer que tous les animaux d'un site ne sont pas nécessairement infectés. Une manipulation sans précaution adéquate amène un risque important de contamination croisée. Si les intervenants sur le terrain doivent manipuler des animaux, un certain nombre de précautions doivent être prises :

8.1. Les mains du manipulateur doivent être propres. Une paire de gants jetables peut être utilisée pour chaque individu manipulé. Quand les effectifs manipulés deviennent plus importants, le manipulateur peut se désinfecter les mains par lessivage dans la solution de désinfectant (Halamid® 2 % ou Virkon® 1 %) entre chaque manipulation d'individu. Il faut dans ce cas bien se rincer les mains avec de l'eau car la peau des amphibiens est "perméable" et très sensible.

8.2. Les animaux capturés doivent être maintenus dans des bacs ou des sacs individuels. Les animaux en phase aquatique (têtards, larves de salamandres, tritons) qui proviennent du même site de collection peuvent être à la rigueur placés dans un même seau, mais d'une manière générale le maintien de plusieurs animaux ensemble doit être évité au maximum. Des animaux capturés dans des endroits relativement éloignés dans un même site ne devront pas être maintenus ensemble.

8.3. Les instruments (ciseaux, seringues pour marquage) doivent être soit du materiel stérile à usage unique, soit désinfectés avant et après chaque utilisation, et entre chaque animal manipulé. La désinfection peut se faire par trempage dans l'éthanol à 70 % et passage à la flamme (briquet).

8.4. Les blessures observées chez un animal capturé ou résultantes de l'intervention (lors de certaines techniques de marquage ou autres) doivent être désinfectées (avec, par exemple, de la Bétadine® (providone iodée) en solution de 1 %) et, dans certaines situations, peuvent être obstruées ou refermées pour limiter l'entrée éventuelle d'agents infectieux à l'aide d'une colle chirurgicale (Vetbond® (n-butyl cyanoacrylate)).

8.5. D'une manière générale, la durée de contention et de manipulation des animaux doit être la plus courte possible car c'est le moment ou le risque de transmission d'agents infectieux est le plus important. Il faut vraiment essayer d'intervenir sur les animaux directement sur les sites de capture et éviter de les déplacer ou de les garder en captivité. Les bacs ayant servi à la contention ne doivent pas être réutilisés avant d'avoir été désinfectés par rinçage suivant le protocole préconisé ici.

9. Informations complémentaires

En cas de doute sur la définition d'un site par exemple, il est préférable d'appliquer le principe de précaution : une demi-heure passée à appliquer le protocole standard est peu de chose face aux risques encourus par les populations d'amphibiens. On rappellera qu'il ne faut jamais relâcher dans la nature des amphibiens exotiques ou des espèces indigènes qui ont été gardés ou élevés en captivité.

Les informations et conseils prodigués dans ce communiqué ont pour but de réduire le risque de transmission d'infections émergentes tout en permettant le maintien des activités de terrain. Nous invitons tous les intervenants à appliquer ce protocole, et à rester vigilant sur ce dossier car nos connaissances sur les maladies transmissibles des amphibiens, leurs prévalences et les paramètres épidémiologiques ne sont que fragmentaires. Ce protocole est par conséquent susceptible d'être modifié au fur et à mesure de l'avancée des connaissances.

C. Protocole d'hygiène standard

Recommandation 1 : Définir le ou les sites où les interventions sont projetées.
Recommandation 2 : Organiser la campagne de terrain en fonction des sites à

visiter.

Recommandation 3 : Avant de quitter un site, nettoyer à l'eau à l'aide d'une

brosse tout l'équipement avant de procéder

à la désinfection.

Recommandation 4 : Nous recommandons l'usage de produits désinfectant à

large spectre comme l'Halamid® (dilution de 2 %) ou le Virkon® (dilution de 1 %) pour la phase de désinfection. Une eau de javel diluée à 4 % peut aussi être utilisée.

Recommandation 5 : Désinfecter le matériel par trempage dans une solution de

désinfectant à large spectre. Pulvériser la solution sur les

gros équipements. Laisser sécher à l'air.

Recommandation 6 : Quand la désinfection a lieu sur le terrain, choisir un em

placement suffisamment éloigné du milieu aquatique pour limiter les rejets de solution désinfectante dans ce milieu.

Recommandation 7 : Éviter tout contact avec les désinfectants sous

forme de poudre. Respecter les précautions de

base à l'utilisation d'un produit corrosif (port de gants) lors de la préparation de la quantité souhaitée de solution, à

l'avance ou sur le terrain.

Recommandation 8 : L'équipement doit être transporté dans des bacs lavables

et non directement dans le coffre du véhicule.

Recommandation 9 : Les véhicules, embarcations et tout équipement

en contact avec l'eau doivent faire l'objet du protocole de

désintection.

Recommandation 10 : Quand l'intervention nécessite la manipulation d'animaux,

appliquer le protocole spécifiquement décrit au point 8.



D. Liste du matériel nécessaire à l'application de ce protocole d'hygiène (fig. 1)

- Une solution désinfectante d'Halamid® 2 % ou de Virkon® 1 % en bidor et/ou en pulvérisateur
- Une brosse pour le nettoyage du matériel ;
- Un bac ou un seau pour la désinfection (trempage)
- Un bac pour le rangement du matériel.

En cas de manipulations d'amphibiens

- Bacs ou sacs de capture individuels ;
- Gants jetables.

En cas d'interventions sur les animaux capturés (prises de mesures, marquages)

 Éthanol à 70% et briquet pour la désinfection des instruments (ciseaux, ai quilles);

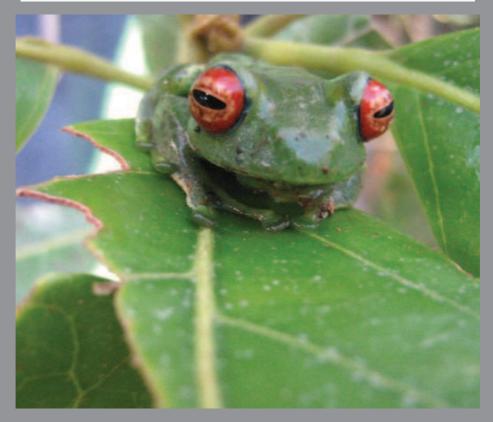


Figure 1: Matériel de terrain typique. 1) solution désinfectante d'Halamid® 2 % ou de Virkon® 1 %en bidon et/ou en pulvérisateur; 2) bac pour le nettoyage et le rangement du matériel; 3) brosse; 4) bac de trempage; 5) bottes; 6) épuisette – en cas de manipulation d'amphibiens; 7) bacs individuels de contention; 8) gants jetables; 9) éthanol à 70 %, briquet et colle chirurgicale Vetbond®.

ANNEXE 2 : CATEGORISATION DES AMPHIBIENS SELON LA LEGISLATION NATIONALE ANNEXE AU DECRET N° 2006 - 400 du 13 juin 2006 PORTANT CLASSEMENT DES ESPECES DE FAUNE SAUVAGES

CATEGORIE I, CLASSE I : ANIMAUX PROTEGES				
Genre	Espèce	Nom malgache	Nom français	Nom Anglais
Amphibiens				
Anodonthyla	montana			
Boophis	andreonei	Sahokazo fotsikibo		
Boophis	blommersae	Sahokazo menakely		
Boophis	bottae	Sahonkazo vaovao		
Boophis	doulioti	Sahonkazo andrefana		
Boophis	haematopus	Sahokazo atsimo Atsinanana		
Boophis	jaegeri	Sahokazo maintsokely		
Boophis	picturatus	Sahonkazo atsinanana		
Boophis	pyrrhus	Sahonkazokely atsinanana		
Boophis	rhodoscelis	Sahonkazo menakely		
Boophis	rufioculis	Sahonkazo atsinanana		
Boophis	vittatus	Sahonkazokely avaratra atsinanana		
Boophis	williamsi			
Dyscophus	antongili	Sahona Tomatesy		
Mantella	cowani	Vasa		
Mantidactylus	ambohitra	Sahondravina Avaratra		
Mantidactylus	brunae	Sahondravina Atsimo atsinana		
Mantidactylus	charlotteae	Sahondravina		
Mantidactylus	guibei	Sahondravina Andohahela		
Mantidactylus	kely	Sahondravina kely		
Mantidactylus	leucomaculatus	Sahondravin'i Nosy Mangabe		
Mantidactylus	massorum	Sahondravina vao		
Mantidactylus	melanopleura	Sahondravina mena maintitratra		
Mantidactylus	microtis	Sahondravina		
Mantidactylus	microtympanum	Radakan'i Tolagnaro		
Mantidactylus	moseri	Sahondravina lavatandroka		
Mantidactylus	pauliani	Sahondravina ny Afovoantany		
Mantidactylus	rivicola	Sahondrano atsinanana		
Mantidactylus	salegy	Sahotsalegy		
Mantidactylus	schilfi	Sahondravina tandrokakely		
Mantidactylus	silvanus	Sahombiraty		
Mantidactylus	striatus	Sahondravina Avaratra Atsinana		
Mantidactylus	tandroka	Sahodravina manatandroka		
Mantidactylus	webbi	Sahondrano Avaratra atsinanana		
Mantidactylus	zippei	Sahondravina mena fotsikibo		

Platypelis	alticola	Sahokelin'i Tsaratanana
Platypelis	mavomavo	Sahokely mavomavo
Platypelis	milloti	Sahombakoana ny Sambirano
Platypelis	occultans	Sahotanapisaka
Platypelis	tetra	Sahokely tebokaefatra
Platypelis	tsaratananaensis	Sahombolon'i Tsaratanana
Plethodontohyla	brevipes	Sahotany Betsileo
Plethodontohyla	coudreaui	Sahotanin'i Betampona
Plethodontohyla	guentherpetersi	Sahotanin'i Tsaratanana
Stumpffia	helenae	Sahotanikelin'i Ambohitantely
Stumpffia	pygmaea	Sahotanikely



CATEGORIE I, CLASSE II : ANIMAUX PROTEGES						
	Amphibiens					
Aglyptodactylus	securifer	Radaka andrefana				
Boophis	laurenti	Sahonkazo pentina mavo				
Boophis	microtympanum	Sahombato				
Boophis	albipunctatus	Sahonkazo tasifotsy				
Boophis	guibei	Sahonkazokely atsinanana				
Boophis	lichenoïdes	Sahonkazo volombato				
Boophis	marojezensis	Sahonkazokely ny Marojejy				
Boophis	miniatus	Sahonkazokely menakely				
Boophis	occidentalis	Sahonkazo fotsivava andrefana				
Boophis	pauliani	Sahonkazokely pentinamaintso				
Dyscophus	guineti	Sahontany mavomavo				
Dyscophus	insularis	Sahontany andrefana				
Hoplobatrachus	tigerinus	Radakabe				
Mantella	aurantiaca	Sahomenakely				
Mantella	expectata	Boketraka				
Mantella	haraldmeieri	Sahon'i Manantantely				
Mantella	baroni	Sahona mivolomiaramila				
Mantella	bernhardi	Sahon'i Tolongoina				
Mantella	betsileo	Boketraka Betsileo				
Mantella	crocea	Sahonakelin'i Moramanga				
Mantella	laevigata	Sahom-bolo				
Mantella	madagascariensis	Sahona mivolomiaramila menafe				
Mantella	manery	Sahona manery				
Mantella	milotympanum	Sahona menakely hafa				
Mantella	nigricans	Sahona Avaratra Atsinanana				
Mantella	pulchra	Sahona afovoany atsinanana				
Mantella	viridis	Sahona mena ny Avaratra				
Mantidactylus	albolineatus	Sahona maintso misy teboka fotsy				
Mantidactylus	alutus	Sahondrano ny afovoantany				
Mantidactylus	bertini	Sahondravin'i Isaka-Ivondro				
Mantidactylus	blanci	Sahondravina ny Atsimo atsinanana				
Mantidactylus	brevipalmatus	Sahondravina mivolontany				
Mantidactylus	corvus	Sahondravin'i Isalo				
Mantidactylus	decaryi	Sahondravinkely maintifotsivava				
Mantidactylus	elegans	Sahodravina akanjomiaramila				
Mantidactylus	horridus	Sahondravina korokoro				

Mantidactylus	klemmeri	Sahombato mando
Mantidactylus	leucocephalus	Sahondravina maintiloha
Mantidactylus	madecassus	Sahondrano
Mantidactylus	plicifer	Sahondravina fotsikibobe
Mantidactylus	sculpturatus	Sahondravina atsinanana
Mantidactylus	tschenki	Sahondravina misy tandrokakely
Mantidactylus	ulcerosus	Sahondravina amindrano
Mantidactylus	ventrimaculatus	Sahondravina beloha
Plethodontohyla	laevipes	Sahontanikelin'i Ambre
Plethodontohyla	mihanika	Sahontany mihanika
Plethodontohyla	serratopalpebrosa	
Scaphiophryne	boribory	Sahoboribory
Scaphiophryne	brevis	Sahoboribory Atsimoandrefana
Scaphiophryne	gottlebei	Sahoboribory Isalo
Scaphiophryne	marmorata	Sahoboribory miaramila
Scaphiophryne	madagascariensis= pustulosa	Sahoboribory afovoantany
Scaphiophryne	spinosa	Sahoboribory marokoroko

CATEGORIE III : GIBIER LISTE INDICATIVE					
Genre	Espèce	Nom malgache	Nom français	Nom Anglais	
Amphibiens					
Aglyptodactylus	madagascariensis	Radaka mena			
Boophis	albilabris	Sahonkazo fotsivava			
Boophis	boehmei	Sahonkazo menamaso			
Boophis	erythrodactylus	Sahonkazo tasimena			
Boophis	goudoti	Radaka			
Boophis	idae	Sahonkazokely volontany			
Boophis	luteus	Sahonkazo maintso			
Boophis	madagascariensis	Sahonkazobe menabe			
Boophis	majori	Sahonkazo mavomavo			
Boophis	opisthodon	Sahonkazo ny Nosy Boraha			
Boophis	rappiodes	Sahonkazokely menalamosina			
Boophis	reticulatus	Sahonkazo maloto			
Boophis	tasymena	Sahonkazokely tasimenatongotra			
Boophis	tephraeomystax	Sahonkazo fotsifotsy			
Boophis	viridis	Sahonkazokely mena			
Heterixalus	albogutatus	Boketra maroloko			
Heterixalus	andrakata	Boketran'i Andrakata			
Heterixalus	betsileo	Boketra Betsileo			
Heterixalus	boettgeri	Boketrakely maintsokely			
Heterixalus	carbonei	Boketra maintimainty			
Heterixalus	luteostriatus	Boketra misoratra mavo			
Heterixalus	madagascariensis	Boketra Madagasikara			
Heterixalus	punctatus	Boketra pentina mainty			
Heterixalus	rutenbergi	Boketra tsipika telo			
Heterixalus	tricolor	Boketra telomiova			
Heterixalus	variabilis	Boketra hafavolo			
Mantidactylus	aerumnalis	Sahondravina menakely			
Mantidactylus	aglavei	Sahondravina tongotra misy tsilo			
Mantidactylus	ambreensis	Sahondranon'i Ambre			
Mantidactylus	argenteus	Sahondravina fotsitakiba			
Mantidactylus	asper	Sahondravinakely marokoroko			
Mantidactylus	betsileanus	Sahondravina ratsy			
Mantidactylus	bicalcaratus	Sahona kely anaty vakoana			
Mantidactylus	biporus	Sahondravina boribory			
Mantidactylus	blommersae	Sahondravinakelin'i Moramanga			

Mantidactylus	boulengeri	Sahondravin'i Boulenger
Mantidactylus	depressiceps	Sahondravinkazobe
Mantidactylus	domerguei	Sahondravinakely
Mantidactylus	femoralis	Sahondrano mavofe
Mantidactylus	fimbriatus	Sahondravina bevolo
Mantidactylus	flavobruneus	Sahona maintso lehibe
Mantidactylus	grandidieri	Radakabe ny alatsinana
Mantidactylus	grandisonae	Sahondravina fotsikibobe
Mantidactylus	granulatus	Sahondravina fotsivava
Mantidactylus	guttulatus	Radakabendrano
Mantidactylus	liber	Sahona kely
Mantidactylus	lugubris	Sahondrano mainty
Mantidactylus	luteus	Sahondravina misoradamosina
Mantidactylus	majori	Sahondranolavava
Mantidactylus	malagasius	Sahondravina belohakely
Mantidactylus	mocquardi	Sahondrano fotsife
Mantidactylus	opiparis	Sahondravina mena lavatongotra
Mantidactylus	peraccae	Sahondravina tsimisy volo
Mantidactylus	phantasticus	Sahondravina misy volo
Mantidactylus	pseudoasper	Sahondravina korokorotra
Mantidactylus	pulcher	Sahona maintso
Mantidactylus	punctatus	
Mantidactylus	punctatus	Sahondravina pentinamainty
Mantidactylus	redimitus	Sahondravinabe misy tandroka
Mantidactylus	wittei	Sahondravina ny honahona
Paradoxophyla	palmata	Sahona honahona
Platypelis	barbouri	Sahokely anatikakazo
Platypelis	grandis	Sahotanapisabe
Platypelis	pollicaris	Sahotanapisaka fotsifotsy
Platypelis	tuberifera	Sahotanapisaka menamena
Plethodontohyla	alluaudi	Sahontany atsinanana
Plethodontohyla	bipunctata	Sahontany misy tebokaroa
Plethodontohyla	inguinalis	Sahontanibe
Plethodontohyla	notosticta	Sahontany
Plethodontohyla	ocellata	Sahontany misy masoroa
Plethodontohyla	tuberata	
Stumpffia	roseifemoralis	Sahontanikely menafe